



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

heure d'été et heure d'hiver

Question écrite n° 1351

Texte de la question

M. Bernard Perrut demande à Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement de lui faire connaître l'état d'avancement du dossier du retour à l'heure solaire. Il tient à lui rappeler que de nombreuses études publiques françaises et européennes ont confirmé les méfaits du système actuel, principalement sur l'équilibre et la santé des enfants et des personnes âgées. De plus, les experts scientifiques s'accordent pour affirmer que la pollution de l'air dans les villes ainsi que l'effet de serre sont accentués pendant toute la période de l'année qui correspond à l'horaire d'été. Aussi souhaite-t-il que la France défende avec conviction une position en faveur d'un retour au système naturel de l'heure solaire. Il lui demande de lui confirmer si telle est bien la volonté du Gouvernement.

Texte de la réponse

Madame la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance avec intérêt de la question posée par l'honorable parlementaire concernant le retour au système naturel de l'heure solaire. Le Gouvernement ne peut pas déroger au système d'heure légale qui vient d'être adopté par le Parlement européen pour la période 1998-2001, sauf à voir, à tout moment, la responsabilité de l'Etat français engagée devant les tribunaux. Les enjeux sociaux et économiques, prioritaires actuellement, ont conduit le Parlement européen à adopter la huitième directive qui assure l'harmonisation complète du calendrier en vue de faciliter les transports et télécommunications.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1351

Rubrique : Heure légale

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 1997, page 2388

Réponse publiée le : 1er septembre 1997, page 2770